

LE PUBLICISTE.

QUINTIDI 5 Vendémiaire, an VIII.



Préparatifs faits à Lemberg pour la réception de l'empereur et de l'impératrice de Russie. — Conseil tenu par les notables de Londres. — Mouvements insurrectionnels dans le canton d'Oberland, en Suisse. — Décret du corps législatif helvétique pour une levée d'hommes. — Projet de résolution sur les récompenses militaires. — Nouvelles diverses.

TURQUIE.

Constantinople, le 25 thermidor.

Voici de nouveaux détails que publient les gazettes de la coalition sur une prétendue conspiration formée contre la vie du grand-seigneur. Il faut pousser loin le désir de rendre les Français odieux pour imaginer de semblables récits.

Hier soir, entre sept & huit heures, un envoyé de Portugal se fit annoncer chez le grand-seigneur, en disant qu'il avoit des choses de la plus haute importance à communiquer. Quoiqu'à cette heure on ne donne jamais d'audience, elle fut accordée. Azgaro (c'est ainsi que se nommoit l'ambassadeur) entre & dit : Grand-seigneur ! je suis un français, envoyé près de vous, non par la cour de Portugal, mais bien par une assemblée indépendante, qui ne reconnoît ni loi ni roi. Ne soyez pas étonné de mon discours, quelque surprenant qu'il soit : je devois vous ôter la vie. Épargnez-moi la découverte de la conspiration formée contre votre tête ; ne me forcez pas, grand-seigneur, à une autre déclaration, car actuellement ce seroit en vain ; je vous assure que toutes les actions de cette infâme société qui m'a gagné par de grandes sommes pour accomplir ses atrocités, m'ont toujours été inconnues. Mais qu'il est terrible pour moi le moment où ses monstres se répandaient en injures contre sa hauteur. Croyez-moi, les fils de cette conjuration sont étendus. Grand-seigneur, je me jette à vos pieds, & vous enlève les armes avec lesquelles vous deviez être assassiné. Prenez ce poignard qui devoit percer votre poitrine : prenez enfin ce trésor, qui avoit payé votre tête ; sauvez-moi la vie à moi & à mes camarades.

Ce discours fini, le grand-seigneur laissa sortir Azgaro, & ordonna que lui & ses camarades fussent mis en sûreté.

(Cet article est extrait de la gazette de Pétersbourg.)

Les derniers avis qu'on a de la Syrie, touchant le sort de Buonaparte & de ses troupes, vont jusqu'au 5 messidor. Alors il avoit envoyé les généraux Lemonge & Murhard avec trois mille cavaliers arabes à Suez, pour y escorter 200 chameaux sur lesquels il avoit chargé le butin qu'il avoit fait dans les différentes parties de la Syrie ; il avoit promis de les y suivre aussitôt qu'il auroit fait l'inspection des ports de l'Égypte, & qu'il les auroit mis en sûreté contre toute attaque des coalisés. Sa campagne dans la Syrie a été aussi sanglante que malheureuse. « Jamais, dit sir Sidney Smith dans le rapport qu'il a envoyé à la Porte concernant le siège & la délivrance d'Acre, jamais il n'y eut tant de sang répandu, ni un carnage si horrible dans aucune guerre, que dans celle que nous avons faite ici. Plus de 20,000 ennemis ont péri par le fer des Musulmans ; Buonaparte lui-même a été blessé, 13 généraux & plus de 300 officiers français ont été tués. Les ennemis ont mis le feu eux-mêmes à leurs tentes & à leurs bagages. »

Buonaparte attribue la perte des deux actions qui ont eu lieu sous les murs d'Acre, à la malheureuse circonstance que les Druzes, habitans du Liban, (nation réfractaire & indépendante, que Buonaparte avoit engagée par ses manifestes dans son parti) étoient venus trop tard pour prendre à dos les Turcs & les Anglais, attaqués en front par les Français & les Arabes. « En vain, est-il dit dans ces rapports, le colonel Laziroule trouva-t-il la mort, le drapeau à la main, à la tête de deux bataillons : en vain Buonaparte lui-même, à la tête de son infanterie, s'efforça-t-il de remettre l'ordre parmi ses troupes ; il fut blessé, & indubitablement toute son armée auroit été détruite, si le général Crassier, à la tête d'un

gros de cavalerie, n'avoit fait une manœuvre habile, au moyen de laquelle il prit les Turcs à dos & les attaqua sur les arrières. Dans le même temps, & tandis que Buonaparte rétablissoit l'ordre parmi son infanterie, le général Murhard, chef du corps du génie, s'avança avec son artillerie, & fit un carnage terrible parmi les Ottomans. Par-là le général en chef français put reprendre haleine, & s'arranger pour la retraite, qu'il exécuta avec toute la promptitude possible.

ITALIE.

De Florence, le 17 fructidor.

Les nouvelles qui nous parviennent de l'état romain, annoncent que la place de Civita-Vecchia est toujours au pouvoir des Français. La garnison est forte de 5 mille hommes, & consiste en troupes françaises & en patriotes italiens.

Le duc d'Aost est arrivé hier ; il est parti aujourd'hui pour se rendre à Alexandrie & de-là à Turin.

POLOGNE.

De Lemberg, le 15 fructidor.

Tous les régimens de cavalerie cantonnés dans nos environs, ont reçu l'ordre de se rendre ici pour relever l'éclat que l'on se propose de donner à la réception de l'empereur & de l'impératrice de Russie. On les attend dans les premiers jours du mois prochain.

ALLEMAGNE.

De Francfort, le 2^e. jour complémentaire.

La majorité des voix de la diète de Ratisbonne, formée par les princes ecclésiastiques, va faire parvenir à l'empereur son *conclusum* pour la prestation du quintule contingent & l'acquiescement des cent mois romains. Le nord de l'Empire se maintiendra dans sa neutralité ; & parmi les états du sud de l'Allemagne, l'électeur de Bavière, entraîné par les circonstances difficiles où il se trouve, fournira son contingent, & le duc de Nuremberg, pour trouver une occasion d'asservir les états de son pays, avec lesquels il est depuis plusieurs années en dissidence, sont les deux seuls princes marquans qui prendront une part active à la guerre de l'Empire. Le landgrave de Hesse-Darmstadt & le margrave de Baden paroissent décidés à rester neutres. Les autres princes & états sont insignifiants quant à leurs contingens d'hommes ; mais ils seront d'autant plus pressurés par l'archiduc pour fournir de l'argent, sur-tout les riches prélatures de la Souabe.

L'archiduc Charles est arrivé en Souabe avec environ 40,000 hommes, qui représentent les contingens de toutes les possessions de la maison d'Autriche qui sont dans le cas

de fournir des troupes à l'armée de l'Empire qu'il commande comme feld-maréchal. Il attirera à lui les contingens des troupes de Bavière & de Wurtemberg, des princes-évêques de Wurtzbourg, de Bamberg & de Munster. Cette armée de l'Empire est destinée à occuper tout le cours de la rive droite du Rhin, depuis Cassel jusqu'à Schaffhouse. Les levées en masse allemandes serviront de colonnes mobiles pour garnir le Rhin & être employées aux travaux du siège de Kehl, de Cassel & d'Ehrenbreistein, dont l'armée de l'Empire compte s'occuper successivement. Jusqu'ici, les paysans mayençais sont les seuls qui aient pris part à cette levée. Le landgrave de Hesse-Darmstadt, le margrave de Baden, les princes de la maison de Nassau, le prince d'Isembourg, ont sur-tout très-sévèrement défendu aux gens de leurs pays de s'écarter de leurs habitations.

Il va arriver un train d'artillerie & des pontons à Heidelberg. On assure qu'il y en a de pareils à Fribourg en Brisgau, & qu'il s'agit de faire deux passages du Rhin; l'un dans le département du Haut, & l'autre dans celui du Bas-Rhin, & de menacer en même tems Strasbourg, Landau & Mayence, pour faire diversion & tenir l'armée du Rhin en échec.

A N G L E T E R R E.

Londres, le 29 fructidor.

Le 26, il s'est tenu un conseil des notables de la ville, composé du lord-maire, des Aldermen ou officiers municipaux, & des membres de la commune M. Bullock, substitut, a fait la motion qu'il fût présenté à sa majesté une adresse de félicitation, relativement aux succès de ses armes en Hollande.

M. Samuel Dixon s'y est opposé, parce que, a-t-il dit, cette démarche est évidemment prématurée: «S'il arrivoit à nos braves d'éprouver un revers de fortune, (& veuille la Providence les en garantir) ! avec quelle mauvaise grace la corporation de Londres se présenteroit aux pieds du trône, & qu'elle opinion voudroit-elle donner de sa prudence à tous les hommes sensés?»

Malgré ces observations, la motion a été mise aux voix, & adoptée à la presque unanimité.

Plusieurs adresses d'adhésion à la réunion projetée de l'Irlande & de la Grande-Bretagne, arrivent de toutes parts au gouvernement. Les catholiques romains sur-tout se distinguent par leur souplesse & leur empressement à adopter une mesure qui répugne à tous les vrais Irlandais.

R É P U B L I Q U E H E L V É T I Q U E.

*De Zweissimmen, canton d'Oberland, le 1^{er}. jour.
complémentaire.*

Des mouvemens insurrectionnels fermentoient depuis quelque tems dans ce canton, & devoient éclater aujourd'hui. Tous les patriotes devoient être arrêtés, leurs fortunes spoliées & leurs maisons incendiées. Tous les bons citoyens des environs devoient aussi être arrêtés; après quoi les insurgés devoient marcher sur Berne pour renverser le gouvernement, entraînant avec eux tout ce qui se seroit trouvé sur leur passage. Mais ce projet a été déjoué.

Ce matin, à deux heures, les insurgés se sont assemblés à Wauvied. On dit qu'ils ont reçu beaucoup d'armes & de munitions du Haut-Valais, & qu'ils ne disposent à faire une attaque.

Presque tous les habitans des environs de Sarnew & de Saint-Stephan ont des intelligences avec les rebelles. Ils ont des espions qu'ils envoient dans le Valais, à Berne, Fri-

bourg, dans tout l'Oberland, même à Bâle & à Lucerne, & qu'ils mettent tout en œuvre pour provoquer le peuple à la rébellion.

Thun, le 2^e. jour complémentaire.

Lorsque les détachemens de troupes arrivèrent dans l'Obersteinthal, l'étendard de la révolte étoit levé. L'attrouplement des rebelles fut bientôt dispersé & quelques-uns faits prisonniers; mais les chefs se sont échappés & réfugiés sur les montagnes, d'où on aura de la peine à les atteindre.

De Berne, le 3^e. jour complémentaire.

Le grand-conseil a résolu hier qu'aucun fonctionnaire public ne pourroit donner sa démission.

Le corps législatif a rendu avant-hier un décret, dont voici les principales dispositions:

1^o. Chaque commune de l'Helvétie formant une assemblée primaire, sera tenue de fournir sur chaque cent citoyens actifs, un homme qu'elle habillera & armera à ses frais.

2^o. Les communes qui sont hors d'état d'armer & d'habiller convenablement les soldats qu'elles fourniront, devront en payer la valeur au directoire exécutif, d'après le tarif qu'il en donnera.

3^o. Les communes prendront, autant que possible, des citoyens ayant déjà servi, qui soient de bonnes mœurs & de l'âge de 18 jusqu'à 45 ans.

4^o. En cas de désertion, la commune qui aura fourni l'homme, sera tenue de le remplacer.

5^o. Les communes qui refuseroient d'obéir à la loi, y seront obligés militairement, & les freis d'exécution seront à leur charge.

6^o. Le terme de l'engagement pour les soldats est de deux ans.

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E.

Paris, le 4 vendémiaire.

M. d'Azzara, ancien ambassadeur d'Espagne, a pris congé, le 1^{er}. de ce mois, du directoire exécutif. M. Musquiz, son successeur, a présenté dans la même séance ses lettres de créance. Il a annoncé qu'il étoit envoyé pour cimenter l'amitié qui regne entre le directoire & sa majesté le roi d'Espagne. Le président, Gohier, lui a répondu que le directoire recevoit avec satisfaction les nouvelles assurances d'amitié de sa majesté catholique.

— Le roi d'Espagne vient de déclarer officiellement la guerre à Paul 1^{er}.

— Il est arrivé d'Egypte un officier de marine avec des dépêches de Buonaparte. L'armée d'Orient occupe de fortes positions; elle a remporté depuis peu une victoire décisive sur les Turcs.

— On rapporte l'anecdote suivante sur le fils de Merlin, âgé de 18 ans: «Buonaparte lui avoit ordonné d'aller faire la découverte d'une ville située à plusieurs journées dans les sables du désert: il étoit seul à cheval, accompagné de 25 chasseurs à pied; il est rencontré à peu de distance de l'armée par un détachement de Mameloucks plus fort que le sien; il fait halte, met pied à terre & laisse avancer l'ennemi sans l'attaquer; les mameloucks étonnés s'arrêtent; mais le chef plus audacieux saute à la bride du cheval du jeune Merlin: celui-ci lui brûle la cervelle, & fait charger l'ennemi qu'il met en déroute..

A la suite de cette expédition, il a passé quatre jours

dans les déserts avec sa troupe, manquant de tout. Il ne leur étoit resté de courage & de force que ce qu'il leur en falloit pour arriver. Merlin faillit y perdre les yeux..»

— On assure que la députation du Bas-Rhin a invité le directoire à conférer au général Bernadotte le commandement en chef de l'armée du Rhin.

— D'après les vues économiques qui ont dirigé le corps législatif dans la fixation des dépenses de l'an 8, on croit que le nouveau ministre de la guerre sera obligé de réformer la moitié des employés de son département.

— On fait exécuter avec beaucoup d'activité la loi du 17 floréal sur les poids & mesures. Les commissaires de police ont saisi hier plusieurs contrevenans.

— Dans les administrations publiques, les piéces de 5 fr. ne sont plus reçues : ce pour leur valeur *nominale*, & les anciens écus & petite monnoie n'ont cours que dans le rapport du franc à la livre.

— On remarque que l'an 7 avoit commencé sous de malheureux auspices : c'est le premier vendémiaire que nous apprimes la défaite d'Aboukir. L'an 8 commence plus heureusement, puisque c'est pendant la fête même qu'est arrivée la nouvelle de nos triomphes en Hollande.

— On parle d'une seconde victoire remportée en Hollande, & du départ des Anglais.

— La plus grande mésintelligence existe déjà en Hollande entre les Russes & les Anglais, à l'occasion de leur dernière défaite; ils s'en accusent les uns les autres. Les Anglais qui ne sont pas forts sur terre, ont voulu exposer les Russes aux premiers coups; & ceux-ci leur reprochent de les avoir lâchement sacrifiés & abandonnés.

— Le bruit est général à Bâle que Massena a envoyé sa démission au directoire pour la troisième fois, & que l'expiration de son armée n'est due qu'à la disette de vivres.

— Un officier espagnol, rentré à Belle-Isle avec une corvette française, écrit que l'escadre espagnole, qu'il a quittée au moment où l'on signaloit la flotte de sir Warren, n'avoit sous son escorte aucun convoi français.

— Le tribunal de police correctionnelle de Tours a condamné l'imprimeur Mames à 50 fr. d'amende, pour avoir, dans un almanach, accollé l'ancien au nouveau style.

— Une bande de chouans sortie d'Ille & Villaine a surpris, dans la nuit du 1^{er} au 2^e jour complémentaire, la colonne mobile & les habitans de Pontorson, les a désarmés, pris sept chevaux & pillé plusieurs maisons. Ils se sont ensuite retirés, après avoir levé de fortes contributions dans les communes voisines.

— Champfleury, chef de chouans, a été tué sur la route de Laval. On a trouvé sur lui un brevet de lieutenant provisoire.

— La situation du département de la Lozère n'est point très-rassurante. Des chouans ont enlevé dernièrement six porteurs des mains de cinq gendarmes. Les conscrits parussent vouloir opposer une coupable résistance.

— Cinquante gendarmes ont été envoyés pour dissiper un rassemblement séditieux à Ambert (Puy-de-Dôme) & lieux circonvoisins.

— Les prisonniers détenus à Toulouse, au ci-devant général, firent, le 25 fructidor, des tentatives pour s'évader; mais on s'aperçut à tems des ouvertures qu'ils avoient tentées.

— La ville de Francfort vient d'ouvrir un emprunt de 500 mille florins, pour payer la contribution levée par le général Ragney-d'Alliers. L'intérêt est à 4 pour cent. Le capital

est remboursable dans six ans; les actions sont de 1000, 500 & 250 florins.

— Il paroît que la politique ambitieuse de Thugut est parvenue à déterminer la sortie de Suwarow & de tous les russes d'Italie; il veut que les autrichiens y soient maîtres: aussi est-il très-peu vraisemblable qu'ils permettent à la famille du roi de Sardaigne de s'y rendre. Le grand-duc de Toscane lui-même n'y retournera pas actuellement; il est traité à Vienne comme un simple archiduc.

— M. Micheraud, ambassadeur extraordinaire du roi de Naples, est arrivé le 15 fructidor au quartier-général de Suwarow.

— Treize mille six cents bavares entreront à la solde de l'Angleterre, outre le contingent.

— Le duc de Sudermanie est arrivé à Berlin, sous le nom de comte de Wasa.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 4 vendémiaire.

Le conseil reçoit un message sur le nombre des hommes fournis jusqu'aujourd'hui par divers départemens à la conscription; ils se montent à 76,340.

Le directoire transmet un autre message, qui contient un troisième mémoire du ministre des finances sur le résultat de l'emprunt forcé; il est:

En numéraire de.....	112,190 fr.
En bons de.....	111,694

Total..... 223,884 fr.

Le conseil ordonne l'impression de ces deux messages.

Lesage-Sénault fait arrêter qu'il sera fait un message au directoire pour lui demander s'il est nécessaire de faire une nouvelle loi sur les maisons de prêt.

Cunier expose que le délai dans lequel les citoyens ont été tenus de faire la déclaration des armes étant expiré, il convient de demander au directoire exécutif le résultat de ces déclarations.

Le message sera fait.

Laujeac soumet à la discussion le projet de résolution qu'il a présenté dans la séance du 7 fructidor, sur des parens des déportés. Voici ce qu'il porte:

La loi du 5 brumaire an 4, n'est point applicable aux parens & alliés des déportés qui ayant subi leur déportation, & quitté ensuite le lieu où ils avoient été déportés, ont été inscrits sur la liste des émigrés, en exécution de la loi du 19 brumaire an 7.

Bourgereuil appuie le projet & demande de plus qu'il soit étendu aux parens de ceux des condamnés à la déportation qui s'y sont soustraits.

Après quelques débats, le projet de Laujeac est adopté avec l'amendement de Bourgereuil.

Génissieux présente un projet de résolution, dont on ordonne l'impression, sur le mode de recette pour l'an 8.

Fabre, par motion d'ordre, expose combien il devient urgent d'encourager les ateliers & chefs de manufactures. Il propose qu'il soit perçu deux deniers par franc sur les octrois municipaux; cette somme qu'il estime pouvoir se monter à trois millions, seroit consacrée à faire travailler ces manufactures, dont les produits seroient vendus d'après un programme, dans lequel les prix seroient fixés. — Le conseil ordonne l'impression.

Il ordonne également l'impression d'un projet présenté par Legot, tendant à faire restituer par les parens & héritiers d'émigrés les fruits perçus par eux en vertu du droit coutumier, contrairement à la loi du 17 nivôse.

Eschassériaux aîné a la parole, pour soumettre à la discussion, le projet de résolution sur les récompenses militaires. Il est, dit-il, au fond des ames, & sur-tout de celle du guerrier, des affections profondes, un beau moral dont le législateur doit s'emparer pour les diriger vers le salut de la patrie. C'est, représentans du peuple, par des récompenses militaires & civiles, que vous créez cette nouvelle puissance d'un état libre. La couronne de chêne donnée chez les Romains à la vertu guerrière, les honneurs décernés au Capitole aux vainqueurs des rois, l'éloge funebre prononcé par Périclès sur les restes inanimés des soldats morts dans la guerre de Péloponèse, la pyramide élevée sur le champ de bataille à Marathon, l'inscription simple gravée sur le rocher des Thermopyles, créèrent des armées de héros & firent plus pour la liberté de ces peuples antiques, que toutes leurs lois politiques. — Eschassériaux lit le projet suivant :

Art. 1^{er}. Les noms des armées victorieuses seront proclamés solennellement dans les fêtes publiques.

II. Il est décerné une récompense particulière pour le soldat ou l'officier qui monte le premier à l'assaut, entre dans une redoute, ou se signale par une action héroïque. Cette récompense est décernée par le corps législatif, d'après un rapport du directoire exécutif.

III. Il sera formé un livre national appelé *les Fastes militaires*. Les noms, le département, la commune, la famille de ceux qui auront fait quelque action d'éclat, ou qui seront morts pour leur pays, y seront honorablement inscrits. Ce livre national sera déposé aux archives de la république. Il sera porté dans toutes les fêtes publiques par le président du directoire, & remis sur l'autel de la patrie. Là, au nom de la nation, il prononcera ces mots : « La patrie recommande à la reconnaissance éternelle des citoyens la mémoire de tous les braves qui ont servi leur pays, & qui sont morts en combattant pour lui ».

IV. Lorsque le corps législatif aura rendu un décret de bien mérité de la patrie, le général en chef de l'armée pour laquelle il aura été rendu, sera tenu de donner ordre de le faire lire avec solennité à la tête des bataillons de l'armée, & dans les hospices militaire où reposeront les blessés.

Mansor, & après lui, Boulay-Paty, après avoir fait aussi l'éloge de nos guerriers, demandent, le premier, que lorsque le pere d'une nombreuse famille aura droit à un dégrevement de contribution, son fils ou ses fils morts pour la patrie soient comptés comme vivans ; le second, que la récompense soit étendu aux marins qui se seront signalés par des actions d'éclat, comme la prise d'un vaisseau, &c.

Le projet d'Eschassériaux est adopté avec les amendemens de Mansor & de Boulay-Paty.

C O N S E I L D E S A N C I E N S .

Séance du 4 vendémiaire.

Sur le rapport de Lapotaire, le conseil approuve une résolution du 28 fructidor, qui déclare applicable la loi sur

les otages, aux cantons de Vire, Vassy, Saint-Séver, Noiro, Pont-Farcy, la Ferrière-au-Doyen, Aunay, la Beny & Danvon, département du Calvados.

Chassiron propose l'approbation de la résolution qui ordonne la levée de 40 mille chevaux.

Riviollan pense que le conseil ne devrait point approuver la résolution, parce qu'on emploie, pour cette levée, le mode de réquisition qui rappelle d'odieus souvenirs & peut nuire au succès de cette mesure.

Le conseil approuve la résolution.

Sur le rapport de Baudin, le conseil rejette une résolution du 5 germinal, qui assujettissoit à des formalités de sûreté générale les étrangers & les individus se disant Français qui voyagent en France, attendu que les municipalités ne pourroient pas suffire à la correspondance qu'elles seroient obligées d'entretenir entr'elles pour constater l'arrivée des voyageurs & veiller à ce qu'ils ne s'écartent point de leur route.

Baudin propose le rejet d'une autre résolution du même jour, relative à la répression du vagabondage, attendu que cette résolution ne poursuit pas l'oisiveté, mais l'indigence à laquelle on n'a encore assuré aucun moyen de secours, qu'elle considère comme un délit ce qui n'est souvent qu'une situation résultante de la misère ; qu'enfin le vagabondage, tel qu'il est défini par la résolution, n'est qu'une violation des lois sur les passe-ports & sur les émigrés, violation prévue & punie par ces lois.

Jourdain pose en principe que tout oisif est un fripon, & qu'il doit être puni pour le fait seul de son oisiveté. Il soutient en conséquence la résolution qui punit les vagabonds & les oisifs.

Le conseil ajourne la suite de la discussion.

Le directoire exécutif fait passer un rapport du ministre des finances, sur l'état de l'emprunt de cent millions. Les jurys de taxation sont nommés par-tout ; les jurys de révisions le sont dans un assez grand nombre de départemens. Quarante-cinq ont déjà envoyé le résultat de leurs premières taxes, qui se montent à 26,931,108 fr. Sept départemens ont entièrement terminé leur taxe : ce sont ceux de la Vienne, de la Lozère, de la Haute-Vienne, des Pyrénées-Orientales, du Nord, de la Haute-Marne, & de la Creuse. Le montant des recettes, en numéraire, n'est jusqu'à présent que de 428,443 fr. Dans le département de la Seine la recette en numéraire est de 112,188 fr. & 111,694 fr. en bons.

Bourse du 4 vendémiaire.

Rente provisoire, 1 fr. 78 c. — Tiers consol., 7 fr. 25 c. — Bons $\frac{2}{3}$, 70 cent. — Bons $\frac{3}{4}$, 00 c. — Bons d'arrérage, 74 fr. 25 c., 75 fr. 58 c. — Action de 50 fr. de la caisse des rentiers.

Manuel des agens et adjoints municipaux, suivi d'un recueil chronologique des lois, arrêtés, instructions et lettres ministérielles concernant leurs fonctions ; prix, 3 fr., et 4 fr. 50 cent. francs de port. A Paris, chez Rondonneau, au dépôt du Carrousel ; et à l'ancienne librairie de Dupont, rue de la Loi.

Cet ouvrage élémentaire, présenté au corps législatif et au directoire exécutif, en a reçu l'accueil le plus favorable.

A. FRANÇOIS.